

DÉPOSÉ PAR COURRIEL

France Laflamme
Citoyenne de Grenville-sur-la-Rouge

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Soumis à : Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418 643-7295

Télécopieur : 418 643-4318

ministre@mrnf.gouv.qc.ca | service.mines@mrnf.gouv.qc.ca

Vendredi le 19 mai 2023

Madame la ministre,

Par la présente, je vous soumetts mon mémoire comprenant mes commentaires et recommandations concernant la Consultation sur l'encadrement minier au Québec.

Remerciements

Je tiens à vous remercier, Madame la ministre, de nous permettre de nous exprimer lors de cette consultation. Cette nouvelle façon de faire démontre une ouverture d'esprit et un changement à la tête de ce ministère qui sont prometteur pour la suite des choses.

En espérons que les conclusions de cette démarche seront prises en considération pour le bien-être de tous.

Présentation

Je m'appelle France Laflamme et j'habite à Grenville-sur-la-Rouge.

Les enjeux miniers au Québec m'interpellent parce que nous sommes les plus proches voisins d'un projet d'une mine de graphite.

Depuis que nous avons appris l'existence de ce projet en janvier 2017, j'ai observé plusieurs comportements et attitudes discutables de certains intervenants de cette industrie. Pour mieux comprendre tous les enjeux, nous avons aussi visité d'autres villes dans la province qui comme nous sont prises avec la proximité ou l'anticipation d'une proximité avec une mine. *(Plus de détails en annexe)*

Explication de notre situation

Au début, la compagnie effectuait du forage d'exploration depuis 2013 dans une zone agroforestière, sans au préalable, avoir obtenu la permission de la CPTAQ.

Nos principales inquiétudes sont au niveau de la protection de l'eau de notre puit et de la transformation d'un milieu de vie paisible en un milieu industriel bruyant et poussiéreux. Des conditions de vie incompatible avec nos projets de retraites qui sont maintenant suspendus jusqu'à je ne sais quand. Les améliorations et investissements sur notre propriété sont aussi suspendus.

Il nous est impossible de vendre notre propriété. Nous ne pouvons pas esquiver les problèmes. Qui voudrait d'une maison qui soit voisine d'une mine ?

Nous subissons une sorte **d'expropriation déguisée**. La mine n'est pas obligée d'être en opération pour qu'on puisse en subir les conséquences.

Depuis la poursuite bâillon de 96\$ millions, nous évitons de faire tout commentaire pour éviter de nouvelles poursuites. Nous ne sommes pas les seuls dans notre voisinage à avoir cette attitude. Il y a eu entente hors cours mais les effets « bâillon » de cette poursuite persistent encore et toujours.

Un résumé plus détaillé se trouve en annexe.

Résumé exécutif

Depuis longtemps, près de 2 siècles, cette industrie a bénéficié de pouvoir très importants; allant même jusqu'à l'expropriation. De ses immenses pouvoir, l'industrie minière en a abusé, vraiment trop. Plusieurs compagnies minières se sont comportées de façon cavalière sans respecter les populations d'accueil. Tout ce pouvoir, sans prendre les responsabilités qui vont avec. Tellement que leur réputation en est entachée.

Des changements majeurs sont à envisager afin d'obtenir une harmonisation des activités minières avec tous les autres types d'activités. Le rééquilibrage souhaité tant au niveau du partage du territoire que de la justice fiscale pourrait au final développer une certaine acceptabilité sociale si l'on tient compte également de normes sévères et rehaussées pour protéger la santé humaine et l'environnement.

L'industrie minière doit perdre une partie sinon tous ses privilèges pour établir une certaine harmonie sociale. D'une certaine façon, un changement majeur de cette industrie permettrait sans doute aussi un début de réconciliation entre les peuples autochtones et non-autochtones.

COMMENTAIRES RELATIFS AUX 4 THÈMES PROPOSÉS PAR LE MINISTÈRE

1) Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité

A. Harmonisation des activités sur le territoire

Actuellement, avec la façon actuelle de faire les choses, principalement parce que la réglementation n'est pas conçue pour ça; il n'y a pas trop d'harmonisation sociale possible.

De mémoire une citation trouvée sur le site du MERN il y a 5-6 ans disait : « *que l'industrie minière est la seule qui soit incompatible avec toutes les autres industries.* »

Et c'est normal, un trou de mine pour exister a d'abord dû tout détruire ce qui était là auparavant. Ensuite au moment des opérations, ce trou n'est que de l'air, ce n'est rien qui profite directement à la communauté locale. Les opérations provoquent aussi beaucoup de troubles de voisinage. Et plus tard dans le futur, il ne sera pas possible non plus d'utiliser l'espace. Trop de déchets miniers encombreront le territoire et ne laissent plus de place à aucun développement parce qu'ils sont souvent toxiques, acides et impropres à la vie : un vrai gâchis, du gaspillage.

B. Acceptabilité sociale

Pour l'instant, il n'y a pas de définition officielle qui soit approuvée de cette notion « d'acceptabilité sociale ». Possiblement que ça dépend en général du point de vue et des valeurs des différentes personnes qui sont concernées et impliquées par certains projets ou enjeux avec des effets à connotation environnementale.

Ma définition : Quand un projet est acceptable socialement, c'est qu'une très grande majorité de la population affectée y adhère et que les irritants soulevés sont considérés et dédommagés adéquatement. Et si c'est l'inverse qui se produit, comme c'est arrivé chez nous à Grenville-sur-la-Rouge; que le projet soit contesté par la majorité, au point de renverser totalement le pouvoir municipal en place, alors on peut considérer que le projet est inacceptable socialement.

L'attitude actuelle de l'industrie :

- « On a le droit de le faire, alors on va le faire. »
- Ou alors, ils disent des faussetés; quand ils essaient d'induire les gens en erreur; ils agissent **comme des menteurs**.
- Quand ils poursuivent une municipalité pour 96\$ millions ... ils **intimident et bâillonnent** toute une population. Pas seulement la population locale mais aussi toute personne susceptible de pouvoir les aider, juste un peu...
- Quand ils explorent un terrain sur lequel ils n'ont pas reçu de permission. Quand ils font des travaux d'exploration pendant plusieurs années sur une terre agroforestière sans obtenir au préalable une permission de la CPTAQ; ils agissent **comme des voleurs**.

Quand une industrie a ce genre d'attitude immorale, selon moi, comment alors une population peut-elle lui faire confiance pour la poursuite d'un projet avec tous les désagréments (poussières, bruits, atteinte à l'intégrité de la qualité de l'environnement et de la qualité de vie) anticipés et qui sont souvent finalement pire que prévu ? Alors comment une communauté peut consciemment vouloir amputer une partie de son territoire qui au final ne sera sans doute pas réhabilité correctement, sera contaminé et non utilisable et ça pour l'éternité ... à perpétuité... ???

Donc, cette attitude cavalière de l'industrie doit changer. Il existe peut-être des compagnies minières qui ont de bonnes valeurs morales. Mais depuis bientôt 7 ans, que j'observe leurs actions; je n'en ai pas vu qui avait une façon totalement respectueuse de se comporter avec la population locale, avec ceux qui les endurent ou qui ne veulent pas de leur projet.

Il faut tenir compte des valeurs de la communauté d'accueil qu'elle soit d'origine autochtone ou pas; qu'elle veuille préserver pour la conservation une certaine partie de son territoire ou pour une autre raison déterminée dans un plan d'aménagement approuvé par les instances locales.

C. Prévisibilité

C'est ici que rentre en cause toute les notions de transparence et d'information du public à toutes les étapes d'un éventuel projet. En commençant par la prospection... Dans notre cas, ça s'est fait en cachette... rien n'était prévisible...

2) Gouvernance et régime minier : les Claims

C'est une façon de faire qui nous vient de l'époque coloniale où les droits des autochtones ont été bafoués. Cette façon de faire a provoqué une certaine attitude inappropriée qui fait que globalement le système est devenu archaïque et inadéquat.

C'est important de tenir compte des pouvoirs locaux; municipaux et régionaux (MRC) et de leurs plans d'aménagement du territoire. Cela permet à une économie locale d'investir et de se diversifier, de se prendre en main et d'être autonome, d'avoir des initiatives locales et de ne pas dépendre continuellement du gouvernement de Québec. Quand tout va bien à ce niveau, ça permet, ultimement d'obtenir une fierté régionale. Je pense que le Québec mérite d'avoir des régions fières d'elles. Comme le disait un ancien slogan... « **Un Québec fier de ses régions** ».

Autrement dans la situation actuelle, où nous vivons tous avec une **épée de Damoclès** au-dessus de la tête. Que ce soit individuellement parce qu'un projet est imminent comme dans notre voisinage ou collectivement parce que notre belle forêt Laurentienne est menacée. Nous sommes incapables de protéger les belles richesses de notre biodiversité et serons incapable d'atteindre les quotas de préservation que nos gouvernements ont promis à l'international. Et plus localement, les investissements de toutes les autres catégories d'industries sont suspendus en attente des résultats des développements des différents et trop nombreux projets. Possiblement qu'ils ne se concrétiseront pas tous, mais personne ne veut perdre son argent en l'investissant dans un endroit où il y a risque d'y avoir une mine.

Une bonne idée serait de restreindre et la prospection et l'exploitation. Il faudrait ne garder ou ne prendre que les projets les plus prometteurs et les plus sécuritaires pour arriver à faire tout correctement. Diminuer les attentes en nombre de site pour mieux réussir le peu que nous ferons finalement... Ça permettra de les compléter adéquatement en effectuant une fermeture sécuritaire. C'est ce que j'appelle de la « **sobriété minérale** ».

Si les Claims doivent rester... je suis d'accord avec QMM : on devrait inverser la préséance des Claims. Il me semble normal qu'il soit plus difficile à une compagnie minière de les obtenir que nous (citoyens, Villes, MRC, etc...) à essayer de protéger notre territoire.

Aussi les permissions devraient être obtenues pas seulement auprès des propriétaires directs du terrain prospecté... mais aussi par tous les voisins directement adjacents et concernés... Ça rallonge le processus mais, au final, on ne se retrouve pas devant le fait accompli sans n'avoir jamais rien pu dire ou faire.

Le privilège des Claims; c'est un privilège que l'industrie minières ne devrait plus avoir. La société a évolué et leurs façons de faire et leurs attitudes passées font qu'elle ne mérite tout simplement plus d'avoir ce genre de privilège.

3) Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé

Au Québec, nos principales ressources naturelles sont l'eau et la forêt.

« L'eau au Québec : une ressource à protéger... 10% du territoire du Québec est recouvert d'eau douce...Le Québec possède 3% des réserves en eau douce renouvelables de la planète, et près de 40% de toute cette eau se concentre dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent. » Référence # 3

On y voit clairement que l'eau est une **ressource limitée** que l'on se doit de préserver.

Un projet d'acquisition des données sur les **eaux souterraines**, le PACES, existe depuis quelques années. Ils ont complété leurs bases de données pour plusieurs régions du Québec. Notre région, des Laurentides, est présentement en cours de travaux et les résultats seront connus sous peu.

Les **forêts** et les tourbières constituent des **puits de carbone naturels**. Ces écosystèmes absorbent le CO₂ et le stockent de manière très efficace. Nous avons au Québec des forêts particulières : Les érablières. Elles nous rendent un fier service écologique :

« Les érablières du Québec en exploitation captent le carbone produit par l'équivalent de 220 000 autos par année ou 4% du parc automobile du Québec. » Référence # 4

Au sujet des effets des **poussières de mines** sur la végétation j'ai consulté ses informations de la chaire de recherche industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier. (Référence #2) Cette chaire est relativement récente. Plusieurs chercheurs ont observé le lichen (plante très courante dans cette région) et les plantes de sous-bois;

*« Les **effets les plus forts** ont généralement été observés à moins de **200 mètres** des mines. Étant donné les changements prévus dans les écosystèmes de la forêt boréale avec l'empiètement des espèces à feuilles caduques sur les forêts de conifères et la sensibilité accrue des forêts mixtes et à feuilles caduques, la **zone affectée par les effets hors site des mines pourrait augmenter à l'avenir**. Nous suggérons que les effets hors site soient inclus dans les évaluations écologiques. »*

En se qui concerne la distance recommandée pour protéger la **santé humaine** :

En 2016, Mining Watch Canada émettait un communiqué (*Référence # 5*) où il est fait mention de médecins qui recommandent des distances de 1,0 à 1,5 km (1000 à 1500 mètres) comme distance de protection acceptable pour les habitants de Malartic pour éviter certaines des conséquences à long terme sur leur santé.

À la lumière de ces informations, selon moi la protection de l'environnement (l'eau et la forêt en priorité) et de la santé humaine devrait être priorisée sur l'industrie minière.

Premièrement, Il faudrait **rendre obligatoire l'obtention d'un BAPE** pour tout projet minier. Au départ, la minière Canada Carbon voulait passer sous la barre des 500 tonnes par jour permises pour se soustraire à cet exercice. Comment aurions-nous pu surveiller que cette condition soit bien respectée ? Comment nous assurer qu'il y a un nombre suffisant d'inspecteurs pour appliquer et surveiller cette condition ?

Deuxièmement, il faudrait **obligatoirement entériner et rendre exécutoire les recommandations d'un BAPE**. Ce n'est pas normal, comme à St-Michel des Saints, que le gouvernement outre passe les recommandations faites par le BAPE et décrète que le projet se fasse quand même. Les risques sont toujours existants. Ce seront les **générations futures** qui seront prises avec un site de déchets minier en amont du lac Taureau. Cette Région est réputée pour sa villégiature : c'est sa principale ressource économique. Ils auront pour toujours une **épée de Damoclès** avec ce site de résidus miniers ... pour l'éternité...

4) Retombées des activités minières

La fiscalité n'étant pas une force pour moi; je serais brève sur ce sujet.

Ce que je comprends de la situation actuelle c'est que :

- Le gouvernement québécois ne reçoit qu'un faible 1.5% de redevances. C'est 4,5% pour le reste du Canada (*référence #1*) ;
- Les localités, villes et MRC n'ont rien alors que ce sont elles qui sont prises avec les pots cassés, les sites miniers orphelins, les retombées négatives de gestions de troubles de voisinage, etc...;
- Les congés fiscaux dont l'industrie bénéficie sont une perte pour l'économie du Québec;
- Les actions accreditives font en sorte que ce sont tous les Québécois qui subventionnent l'activité d'exploration minière;
- Les impôts qui sont gardés secrets;
- L'externalité de la dégradation du milieu physique et social aussi quand les différents intervenant d'une communauté ne sont pas d'accord. Ça commence même avant l'exploitation...

Première priorité, au sujet des retombées des activités minières, c'est de rééquilibrer la fiscalité minière.

- Les redevances sont trop faibles. Les communautés locales n'en bénéficient pas ou presque pas;
- Il faudrait adresser le défi des sites miniers orphelins plus de 400 sites demanderaient des investissements de plus de 1,2 \$ milliard pour être décontaminés;
- Les entreprises Québécoises doivent développer une certaine créativité à devenir proactives en trouvant des solutions d'avenir et prometteuses plutôt que de vouloir garder les vieilles façons de faire destructrices de notre environnement.
- Il faudrait que l'économie du recyclage soit mieux, plus établie pour faire en sorte que la demande en minéraux critiques diminue et la pression sur les sites potentiels aussi;

Réflexions sur les options pour le Québec:

Plusieurs options s'offrent aux Québécois. Entre ne rien faire et interdire complètement l'activité minière comme l'a fait le Costa Rica en 2010 (*référence # 6*), il y a au moins 2 autres options. J'élimine les 2 extrêmes, le statu quo n'est plus acceptable socialement et l'interdiction complète un peu prématurée. Il me semble que, malgré l'attitude vraiment désagréable de certaines parties prenante de cette industrie minière, il devrait être possible qu'elle se redresse et se reprenne en main. Je rêve peut-être un peu trop... L'avenir nous le dira...

J'ai jonglé un bon bout de temps entre une sévérité extrême et une nationalisation des mines, un peu comme l'électricité l'a été au début des années 60 avec la société d'état : Hydro-Québec.

Je vous laisse rêver un peu à tous les nombreux avantages d'une nationalisation. Ça permettrait de solutionner plusieurs des problématiques soulevées ces dernières années :

- Le gouvernement serait le seul bénéficiaire de toutes les retombées;
- Les Québécois pourrait vraiment dire qu'« ils sont vraiment maîtres chez eux »;
- La population n'aurait plus à subir le double langage des compagnies minières;
- La spéculation des actionnaires, inutile et improductive, serait retirée de l'équation;
- Plus de petits épargnants qui perdent leur investissement;
- Nos impôts ne subventionneraient plus indirectement cette industrie;
- Plus de contribution du gouvernement en subventions aux investisseurs;
- Plus de poursuite bâillon de l'industrie;
- Plus d'intimidation sur les réseaux sociaux;
- L'incorporation de l'industrie du recyclage des minéraux pourrait être mieux intégrée;
- Le gouvernement continuerait à être responsable des sites orphelins et pourrait investir une partie des retombées pour réhabiliter graduellement ces sites pour les générations futures. Au pire si rien ne repousse, on pourra toujours mettre un champ de panneaux solaire;
- Seuls les projets d'exploration et d'exploitation les plus rentables et les plus porteur seraient conservés. Par exemple : « Pourquoi exploiter une mine d'or quand on sait que le produit fini ne servira qu'à être conservé dans les voutes d'une banque ? »;
- Les projets moins porteurs seraient abandonnés rapidement pour redonner de « l'air » à une communauté;
- La Fiscalité minière serait ainsi mieux équilibrée et plus juste pour tous les Québécois;
- Il n'y aurait pas de paradis fiscaux ni d'évasion de capitaux, l'argent resterait au Québec;

Mais je crois qu'avant d'en arriver à cette option nous devrions essayer de resserrer la vis un peu, en améliorant la réglementation des droits miniers, en étant plus sévère concernant les normes à respecter pour l'environnement et la santé et rétablissant un nouvel équilibre fiscal. Si collectivement on y arrive, on pourra être fier de nous et je crois que l'acceptabilité sociale sera alors au rendez-vous.

Les changements attendus ou anticipés sont très grands :

- Resserrements important des règles, au minimum au niveau des Claims;
- Changement important au niveau des rôles des principaux ministères (mines et environnement);
- Restructuration de la fiscalité importante et essentielle;
- Acceptabilité sociale et réputation à reconstruire pour l'industrie;
- Un poste de protecteur(trice) du citoyen devra être instauré pour aider les gens comme nous à séparer le vrai du faux dans les dires (écrits) des compagnies minières; à les supporter dans leurs démarches d'équité et de justice en cas d'expropriation et à analyser les études techniques douteuse...

MES RECOMMANDATIONS

1. **L'article 246**, de la LAU, devrait être abrogé pour permettre une meilleure planification de l'aménagement du territoire par les MRCs et les municipalités de la province.
2. **L'article 82**, de la Loi sur les Mines, sur les compensations, doit être améliorée pour faciliter l'application de la recommandation #1
3. Des **normes plus restrictives** pour la protection de l'environnement et de la santé devraient être instaurées.
4. L'établissement d'une **zone tampon** de protection tout autour d'un projet et d'une mine en opération. On devra tenir compte de tout endroit jugé sensible comme : une zone urbaine, habitée; la proximité d'un puit et d'une source d'alimentation en eau potable; la proximité d'un plan d'eau, lac, rivière, marais ou d'une zone humide; toute zone de villégiature ou récréotouristique, camp de vacances; toute exploitation agricole d'élevage ou de culture; toute érablière en opération ou sur le point de l'être; tout parc de conservation ou à autre vocation et tous les autres usages jugés pertinents.
5. La valeur de cette zone tampon devrait être une **valeur ajustable** à la hausse selon l'évolution de la science et des connaissances. Et tenir compte de l'évolution des changements climatiques pour permettre une adaptation appropriée. Au départ, et pendant son évolution, elle devrait tenir compte du principe de précaution et être un peu plus sécuritaire que nécessaire par **principe de précaution**.
6. **Renforcer les pouvoirs du MELCCFP** pour éviter d'avoir à se plier aux demandes des compagnies minières. Augmenter plutôt les restrictions, les amendes et même prévoir l'option d'une fermeture en cas d'une récidive et du non-respect des demandes et règlements du MELCCFP.
7. **Inverser** la façon d'attribuer les CLAIMs pour que ce soit plus difficile à l'avenir pour les compagnies minières de les obtenir. Rendre plus facile pour les gouvernements locaux (villes et MRC) ainsi que pour les citoyens de se protéger d'une éventuelle expropriation et de tout autres effets négatifs.
8. Les forêts et en particulier les **érablières** qui font parties de notre **patrimoine culturel** et qui contribuent énormément à la captation de carbone (GES) et à la biodiversité devrait obtenir un **statut particulier** leur permettant d'obtenir une plus grande distance de protection.
9. Des **sanctions** vraiment très sévères pour les **promoteurs fautifs et délinquants** : ceux qui mentent, volent, laissent croire des faussetés, intimident par des poursuites bâillon, etc... L'état actuel des choses leur laisse croire qu'ils ont le droit de tout faire même de voler un terrain et ce qu'il y a dessus.
10. Les **profits** générés devraient pouvoir **rester totalement au Québec**.
11. Les **investisseurs** devraient être principalement **Québécois** pour garder les retombées ici chez nous.

12. **Toutes les étapes** de production : Primaire (extraction); secondaire (transformation); tertiaire (fabrication) et aussi le recyclage devraient se faire **chez nous au Québec**.
13. Le **recyclage et la réutilisation** sous toutes ses formes devrait être intensifiés, encouragés et subventionnés pour diminuer la demande en minéraux et encourager l'économie circulaire.
14. Des mesures de « **sobriété minérale** » pourraient faire en sorte que les minéraux critiques soient destinés en priorité aux transports collectifs et de marchandises, puis aux voitures en mode partage. Et finalement restreindre pour les gros SUVs.
15. Les **commandites** devraient être **supervisées**, pour éviter que les chandails de l'équipe de hockey locale deviennent les nouveaux miroirs que les autochtones recevaient au début de la colonie. (*Voir l'annexe; paragraphe sur St-Aimé du Lac des îles*).
16. **Beaucoup plus d'inspecteurs**, autant au MRNF qu'au MELCCFP, doivent être formés et engagés pour améliorer la surveillance et détecter plus rapidement les actes inappropriés et faire en sorte que les **nouvelles restrictions soient respectées**.
17. **Rendre obligatoire le processus d'un BAPE** pour l'obtention d'un bail minier et d'un CA du MELCCFP.
18. Il faudrait obligatoirement entériner et **rendre exécutoire les recommandations d'un BAPE**.
19. **Interdire les poursuites « bâillon »** de toutes sortes.
20. Création d'un poste de « **protecteur du citoyen** » pour aider les citoyens Québécois.
21. Subventionner, les **études de spécialistes** externes pour contre-vérifier les dires (écrits) des compagnies minières. Et leur donner l'accès au site de prospection pour compléter ce travail.
22. Subventionner les **chaires de recherches** déjà existante (PACES, UQAT, etc...) et en créer d'autres pour améliorer nos connaissances de protection de l'environnement vis-à-vis de cette industrie minière.
23. suspendre l'attribution des CLAIMs pendant tout le processus de transformation du MRNF
24. Améliorer et augmenter les critères en vue d'obtenir un TIAM
25. Une définition juste et consensuelle du concept d'acceptabilité sociale qui inclus les populations locales directement impliquées lors d'un projet en général.
26. Déterminer d'une **durée limite maximum de prospection** au-delà duquel la compagnie minière perd tout ses droits et la population locale retrouve toute sa liberté.
27. Réparer les erreurs du passé, tant les anciennes concernant les autochtones et les sites orphelins que les récentes décrites en annexe.

Conclusion

La loi actuelle donne trop de pouvoir aux compagnies minières qui détiennent des CLAIMs ou des bails miniers. La réforme anticipée doit restreindre ces pouvoirs et augmenter leurs responsabilités. Et ce n'est pas l'industrie ou les compagnies qui doivent s'autoréguler. Ce serait trop facile d'être juge et partie !!!

Pour obtenir une certaine acceptabilité sociale la réforme prévue devra encadrer sévèrement toutes les activités des compagnies minières et les surveiller adéquatement et les sanctionner et même aller jusqu'au point d'imposer la fermeture des entreprises les plus délinquantes... C'est la réputation de toute l'industrie qui en dépend.

Quand une Compagnie minière a une mauvaise attitude, quand elle agit comme un voleur, qu'elle communique comme un menteur, quand elle intimide une population ou une municipalité à coup de poursuite bâillon; il serait moralement convenu, qu'elle ne puisse pas ou plus bénéficier des privilèges exceptionnels tel que les claims, de la façon dont ils sont définis actuellement.

La fiscalité des minières doit être réformée. Un fond destiné à la réhabilitation des sites orphelins ainsi qu'une ou plusieurs chaires de recherche pourraient être établies à même les amendes, les redevances augmentées et les impôts de ces compagnies payés au Québec.

Alors que les changements climatiques nous demandent et nous demanderont de plus en plus dans le futur à plus d'adaptabilité, d'agilité et de résilience. Nous avons le devoir de protéger notre forêt Laurentienne importante « capteuse » de GES ainsi qu'un refuge d'une quantité importante de plantes et d'animaux : une flore et une faune très diversifiée. Ce n'est pas le moment d'en faire un gruyère tout plein de trous de mines empêchant la bonne santé de cette précieuse forêt en brisant une interconnectivité essentielle entre les divers écosystèmes. Il serait préférable d'établir une certaine « **sobriété minérale** » et limiter le nombre de projets de prospection ainsi que le nombre de mines en opération.

Je vous remercie à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à mon mémoire et je vous assure de ma pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire.

Salutations cordiales,

France Laflamme

██████████, Grenville-sur-la-Rouge

Annexe

Historique et quelques exemples de situations au Québec

- L'actuelle loi des mines origine de l'époque de la reine Victoria...dans les années 1800. C'était une période où l'on ne souciait pas ni de protection l'environnement, ni de santé des gens vivants à proximité, ni des droits autochtones
- Au milieu du siècle dernier, l'ancien premier ministre Duplessis vendait « le fer à une cenne la tonne ». *Référence # 1*

Sites orphelins au Québec

Plus de 400 sites miniers sont laissés à l'abandon. Les compagnies minières impliqués n'ont pas pu terminer la fermeture du site, soit faute de fonds, soit par manque de respect pour les populations locales qui sont maintenant aux prises avec ces lieux contaminés. Certaines compagnies ont fait faillite, d'autres sont parties sans autre avertissement. Le principal défi de ces dépôts de déchets miniers est qu'ils génèrent de l'acide sulfurique. Les minéraux sortis du sol et exposés à l'oxygène de l'air et à la pluie produisent par réaction chimique un « drainage acide ». Il devient alors très difficile de renaturaliser le terrain sur lequel sont déposés ces déchets miniers. Un estimé des frais pour en arriver à neutraliser ces sites est de 1,2 milliard \$. C'est un passif que nous avons tous en tant que société Québécoise. Comment nous y prendrons-nous pour affronter ce défi ?

St-Aimé du lac des Iles

Nous avons rencontré des administrateurs municipaux de cette petite municipalité en juin 2019.

- Cette exploitation est réputée bien fonctionner depuis un peu plus de 30 ans et était bientôt sur le point de fermer;
- Le site s'est agrandi au fil du temps. Il est très proche du centre de cette petite municipalité. Les dynamitages programmés étaient audibles et ressentis par tous;
- On nous a dit que : « *Proche comme ça, d'un noyau citoyen, ce n'est pas une bonne idée* »;
- Au niveau municipal, les seules retombées fiscales ont été au niveau du compte de taxes concernant la valeur de l'édifice. Aucune redevance n'a été versée.
- La compagnie défraie les coûts de nettoyage des fenêtres des voisins les plus proches. Les poussières de graphite sont assez « *collantes* » ... Mais qu'en est-il des poumons des gens qui habitent dans ces maisons ? Et de leur santé physique et mentale ?
- Les contributions de la compagnie à la vie sociale sont en fait des commandites: les chandails de l'équipe de hockey locale... Ça ressemble aux miroirs que les autochtones recevaient dans le temps de la colonie...
- Aux dernières nouvelles, une autre compagnie a racheté la première, celle qui opérait au début. Elle utilise maintenant le site industriel pour transformer le minerai extrait d'un autre site situé à environ 30 km de distance.
- Ce qui veut dire que les villageois sont toujours pris avec leurs problèmes de poussières et de bruit...le dynamitage en moins mais avec plus de camions poids lourds sur leurs routes...

Malartic

Pendant le même déplacement, en juin 2019, nous avons fait une courte pause pour observer le site de cette mine gigantesque. L'excavation du trou de la mine est très proche des maisons. L'église, souvent en plein centre des villes autrefois, se trouve à quelques pas seulement du gouffre. Des témoins, nous ont raconté, que les maisons étaient déplacées en plein processus du BAPE. Avant même qu'un CA soit délivré. La concentration du minerai d'or sur le site tourne autour de 1%. Ça signifie que les déchets miniers sont de l'ordre de 99% du volume extrait. Tout ça pour un métal qui sert surtout au domaine financier pour aller s'accumuler dans les coffres forts des banques.

En 2016, Les médecins recommandaient une distance de 1000 à 1500 mètres pour diminuer les effets de la poussière sur les habitants. (*Référence # 5*) ...On n'est pas trop loin de la Fonderie Horn comme situation.

St-Michel des Saints

Depuis que le projet se préparait, Nous sommes allés à quelques reprises dans cette municipalité. Et nous avons assisté aux audiences du BAPE. Auparavant, cette région était aux prises avec un manque d'emploi criant suite au déclin de l'industrie forestière.

- Une grande division sociale s'est développée entre ceux qui veulent une mine pour les emplois, pour stimuler l'économie régionale, etc... et ceux qui sont dans cette région pour sa nature, son lac Taureau, sa quiétude. Ils sont divisés pratiquement à 50%/50%;
- La principale économie régionale est celle de la villégiature et du tourisme : été comme hiver. Cette économie n'a pas besoin d'avoir une **épée de Damoclès** qui lui donne de l'incertitude pour son avenir;
- Le rapport du BAPE a émis 13 recommandations qui demandaient de sévères conditions à remplir pour protéger l'environnement et la population environnante;
- Le principal risque pour l'environnement provient du fait que la compagnie minière expérimente la façon dont sont entreposés les déchets miniers. Premièrement ces déchets miniers sont en amont du bassin du Lac Taureau. Ensuite, elle utilise un nouveau procédé de Co-disposition. C'est un procédé qui n'a jamais été utilisé nulle part ailleurs. Les gens de St-Michel seront donc des **cobayes**. Enfin, **la compagnie n'a pas de plan « B »** en cas de pépin avec leur nouvelle façon de faire.
- Le gouvernement en poste a fait fi de ce rapport du BAPE et des risques soulevés et a émis un décret pour donner un bail minier à la compagnie exploitante;
- Le ministère de l'environnement devrait être en mesure de protéger l'environnement et non pas changer les normes déjà en place pour permettre à tout prix le développement d'industries à problèmes;
- Même une fois tout le graphite extrait, le projet terminé, les gens de St-Michel des Saints, au final, seront pris avec plus de 100 millions de tonnes de déchets miniers avec le risque d'une fuite ou d'un déversement toxique qui pourrait contaminer le bassin versant de leur superbe lac Taureau... et tout ça à perpétuité... pour l'éternité...

Grenville-sur-la-Rouge

Vous trouverez ici un résumé non exhaustif des évènements des 6 dernières années;

- Au début, l'exploration de la compagnie Canada Carbon (CCB) a été faite sans que le public ni les voisins n'en soient informés. Elle a commencé en 2013 jusqu'à 2016 dans une zone agroforestière sans avoir au préalable demandé de permission à la commission de territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- En décembre 2016, le conseil municipal alors en place rend public ce projet. Ils doivent émettre un avis de conformité. On leur a fait miroiter des emplois...
- En janvier 2017, des rencontres s'organisent, les gens sont outrés. Ensuite SOSGslR est fondé. Puis nous organisons et concertons nos actions.
- Quelques rencontres publiques sont organisées, soit par la municipalité soit par CCB. Le maire de l'époque a expliqué aux citoyens venus, en très grand nombre, tout le processus de demande des différents permis (CPTAQ, MERN et MEDDCC) avant que ce projet puisse devenir réalité. CCB a organisé aussi ses journées porte ouverte où les citoyens pouvaient poser leurs questions directement aux gens de la mine.
- Ils ont aussi essayé de se soustraire au processus du BAPE. Ils indiquaient qu'ils allaient extraire moins que 500 tonnes/jour. Des valeurs tout juste en dessous. La question que je me suis posée : Comment va-t-on faire pour vérifier que leur travail respecte bien ce qu'ils ont promis qu'ils feraient ? Et s'ils en extraient plus, qui le saura ? Qu'auront-ils comme sanction ? En fait, c'est une façon détournée pour eux d'éviter des frais d'expertise qu'ils ne veulent pas faire, avec les correctifs environnementaux qu'ils ne veulent pas non plus;
- En novembre 2017, lors des élections municipales, tout l'ancien conseil est défait. Une toute nouvelle équipe composée en partie de membres de SOSGslR est élue.
- Une rencontre a lieu entre les élus et 2 personnes de CCB en janvier 2018. Ils ne seront pas capables de convaincre le nouveau conseil.
- En mars 2018, ils intentent une poursuite de **96\$ millions** contre la municipalité de GslR.
- Février 2020, une entente hors cours a eu lieu laissant certaines garanties à la municipalité : entre autres, d'effectuer un BAPE et de contribuer à la réfection et l'entretien de la route municipale;
- Par la suite, une nouvelle demande de permis a été faite à la CPTAQ pour l'exploitation d'une mine de graphite et une carrière de marbre;
- Des audiences publiques ont eu lieu en pleine pandémie au printemps 2021 par ZOOM. À l'été la CPTAQ rend sa décision : ils obtiennent la permission de continuer leur exploration pour une période de 2 ans seulement.
- Nous en sommes là : ils viennent tout juste de déposer une nouvelle demande ce printemps 2023 pour l'exploitation d'une mine de graphite. Leurs plans ont quelques peu changés mais les informations données sont plus imprécises que lors de la précédente demande.

Références :

- 1- « Le fer à une cenne la tonne de Duplessis » www.ledevoir.com 17 sept 2022.
- 2- « Cahier du participant » Colloque de la chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier. 27 et 28 avril 2022. www.uqat.ca
- 3- Extraits du site www.environnement.gouv.qc.ca du MELCCFP
- 4- Extraits du site www.erableduquebec.ca
- 5- Communiqué de Mining Watch Canada du 12 juillet 2016 www.miningwatch.ca
- 6- Articles trouvés sur Internet concernant l'interdiction de mine à ciel ouvert au Costa-Rica. www.reporterre.net du 24 novembre 2014 et www.basta.media 15 novembre 2010.

Acronymes :

BAPE : Bureau d'Audience Publique en Environnement

CA : Certificat d'Autorisation émit par le Ministère de l'Environnement

CCB : Compagnie minière Canada Carbon

CLAIM : Titre minier donnant droit à son propriétaire de faire de l'exploration minière sur un territoire donné

CPTAQ : Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

CRSNG : Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie du Canada

GES : Gaz à Effet de Serre

GsIR : Grenville-sur-la-Rouge

MEDDCC : ancien nom du Ministère de l'Environnement du Développement Durable et des Changements Climatiques

MELCCFP : nom actuel du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatique de la Faune et des Parc

MERN : ancien nom du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

MRC : Municipalité Régionale de Compté

MRNF : nom actuel du Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts

LAU : Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme

LSM : Loi Sur les Mines

PACES : Projets d'Acquisition de Connaissance des Eaux Souterraines

QMM : Québec Meilleure Mine

SOSGsIR : regroupement de citoyens concernés par l'arrivé d'un projet de mine dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

TIAM : Territoire Incompatible avec l'Activité Minière

UQAT : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

ZOOM : application de vidéoconférence facilitant les réunions à distance